

ACP/81/031/16
MFDPI/MR/fkg/gn

Bruxelles, le 13 avril 2016

**MATRICE RECAPITULATIVE DES PROJETS DE BASE
FINANCES SUR LES RESSOURCES INTRA-ACP
DES 10^e ET 11^e FED**

(Mars 2016)

MATRICE RECAPITULATIVE DES PROJETS DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES INTRA-ACP DES 10^e ET 11^e FED

INITITULE DU PROJET DE DECISION DE FINANCEMENT	DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU PROJET	RESULTATS/ACTIVITES DU PROJET	BILAN PHYSIQUE ET FINANCIER
1. SANTE PUBLIQUE			
<p>Convention de financement N° REG/FED/21985 – Contribution au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Cette convention de financement a été signée le 8 février 2011 entre la CE et le Groupe ACP pour un montant de 150 millions €. La durée d'exécution est de 72 mois. La convention de financement est mise en œuvre dans le cadre d'un accord de cogestion entre la CE et la Banque mondiale.</p> <p>Modalités de mise en œuvre : Cogestion avec une organisation internationale (la Banque mondiale, le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme)</p>	<p>Le projet se propose de contribuer durablement à l'atténuation de l'impact du VIH/sida, de la tuberculose et du paludisme sur les pays ACP.</p>	<p>Résultats attendus:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la couverture, de la diffusion et de l'utilisation des interventions efficaces mises en œuvre au niveau national et amélioration de la sécurité des produits, dans le cadre la lutte contre ces trois maladies; • Renforcement des systèmes sanitaires. 	<p>La mise en œuvre des activités du programme est clôturée.</p>
<p>La Convention de financement N° REG/FED/22024 –amélioration de l'accès aux vaccins nouveaux et insuffisamment utilisés dans les pays ACP éligibles à l'Alliance GAVI- a été signée le 8 février 2012 pour un montant de 20 millions €.</p> <p>Modalités de mise en œuvre : Un contrat de subvention a été signé entre la CE et GAVI pour la mise en œuvre du programme.</p>	<p>Le programme vise à améliorer et à accroître la couverture vaccinale dans les pays ACP éligibles à l'Alliance GAVI bénéficiant de son appui sous forme d'acquisition et de livraison de vaccins pentavalents, tels que le D.T. coq, le vaccin anti-hépatite B, et le vaccin Hib, conformément aux propositions reçues des pays et approuvées pour la période 2011-2012.</p>	<p>Résultats attendus:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fourniture des vaccins pentavalents aux ministères de la santé, conformément aux propositions reçues de chaque pays ; • Amélioration et/ou maintien des taux de couverture vaccinale contre les maladies ciblées par les vaccins pentavalents à l'échelle nationale. 	<p>Le programme est en cours. GAVI continue de communiquer au sous-comité des rapports sur le développement durable. Pour plus d'informations, contacter Dr Kakule: kakule@acp.int</p>
<p>Convention de financement No. REG/FED/022-887 - Partenariat UE/ACP/OMS renouvelé: Renforcement des systèmes pharmaceutiques et amélioration de l'accès à des médicaments de qualité dans les pays d'Afrique - Le montant alloué est</p>	<p>Ce programme se propose d'améliorer la disponibilité, l'accessibilité et l'utilisation de médicaments essentiels sûrs, efficaces et de bonne qualité dans les pays ACP. Il s'agit d'apporter une réponse à la problématique actuelle de la faible</p>	<p>Résultats attendus:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la disponibilité et de l'offre de médicaments essentiels au niveau des infrastructures 	<p>Les responsables de l'OMS continuent d'être régulièrement invités à faire au sous-comité du développement durable le point sur les progrès accomplis. Le programme est en cours. Contact: Dr Kakule: kakule@acp.int</p>

MATRICE RECAPITULATIVE DES PROJETS DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES INTRA-ACP DES 10^e ET 11^e FED

INTITULE DU PROJET DE DECISION DE FINANCEMENT	DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU PROJET	RESULTATS/ACTIVITES DU PROJET	BILAN PHYSIQUE ET FINANCIER
de 10 000 000 € avec une contribution de l'OMC à hauteur de 1 000 000 €. L'accord de financement a été signé le 26 janvier 2012.	disponibilité et du coût élevé des médicaments et à la nécessité d'actualiser de façon régulière les listes des médicaments essentiels (LME).	sanitaires national, régional et communautaires dans les pays ACP d'Afrique. <ul style="list-style-type: none"> • Baisse des prix des médicaments, amélioration de l'accessibilité des médicaments et mise en place d'un programme de financement juste dans le cadre des modèles de protection sanitaire, afin d'assurer un accès durable et équitable aux médicaments. 	
2. CHANGEMENT CLIMATIQUE			
<p>RPR/009/09- Appui à l'Alliance mondiale de lutte contre le changement climatique (AMCC). Le montant alloué est de 40 millions € réparti comme suit:</p> <p>Composante I : assistance technique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une Facilité intra-ACP d'Appui au Climat de 4 millions € - Un appui institutionnel destiné au Secrétariat ACP de 700 000 € <p>Composante II: Appui à la mise en œuvre des Déclarations conjointes ACP-UE sur le climat: € 32 000 000:</p> <p>Afrique: Appui à la ClimDev Africa de 8 millions €</p> <ul style="list-style-type: none"> - COMESA-€ 4 000 000; - CEDEAO-€4 000 000 - Caraïbes -€8 000 000 - Pacifique-€8 000 000 <p>La convention de financement a été signée le 13 janvier 2010.</p> <p>Modalités de mise en œuvre : Gestion directe (composantes régionales</p>	<p>Le programme est censé fournir un espace pour le dialogue et pour définir une vision partagée entre l'UE et les pays en développement les plus sévèrement touchés par le changement climatique. Plus spécifiquement, le programme appuiera les stratégies d'adaptation, et la participation au marché mondial du carbone, dès lors que celle-ci va dans le sens des objectifs de réduction de la pauvreté.</p> <p>L'alliance repose sur deux piliers:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'amélioration du dialogue et de l'échange d'expérience. Les résultats du dialogue seront examinés dans le cadre des discussions sur l'accord sur le climat pour l'après-2012, au titre de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement climatique (CCNUCC) ; 2. L'appui concret en matière d'adaptation et de mesures d'atténuation, à condition 	<p>Résultats attendus:</p> <p>Appui à ClimDev Afrique (8 millions €):</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités des institutions africaines s'occupant du climat et de la météo et des organisations connexes; • Amélioration de la disponibilité et de l'utilisation des informations et des services climatiques de qualité. <p>Appui destiné aux Caraïbes (8 millions €):</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des connaissances et du dialogue régional sur le changement climatique; • Amélioration de la coordination des politiques des pays du CARIFORUM face aux effets néfastes du changement climatique, et renforcement de l'échange 	<p>Le programme est en cours.</p> <p>A la suite de la revue à mi-parcours menée en 2014, le programme a été prolongé de un an et demi et sera clôturé en juin 2016.</p> <p>Le jeune expert a été remplacé à travers un avenant n°4 au contrat de services signé en février 2016.</p> <p>Les</p> <ul style="list-style-type: none"> - Facilité d'appui au climat gérée sur la base d'un contrat de service. - Appui au Secrétariat ACP à travers un contrat de service <p>Pour plus d'informations, contacter M. Ojo: ojo@acp.int</p>

MATRICE RECAPITULATIVE DES PROJETS DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES INTRA-ACP DES 10^e ET 11^e FED

INTITULE DU PROJET DE DECISION DE FINANCEMENT	DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU PROJET	RESULTATS/ACTIVITES DU PROJET	BILAN PHYSIQUE ET FINANCIER
<p>sont abritées par le CILSS, la COMESA, la CEDEAO, le CCCCC et l'USP)</p> <p>Gestion indirecte (le Secrétariat ACP est l'autorité contractante pour le contrat de services portant sur la composante relative à l'appui du Secrétariat).</p>	<p>qu'elles aillent dans le sens de la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté.</p>	<p>d'expérience.</p> <p>Appui destiné au Pacifique (8 millions€):</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités des populations des Iles du Pacifique en matière de changement climatique, de ses effets et des mesures d'adaptation pour y faire face. 	
<p>La Convention de financement N° RED/FED/22121 – gestion de la biodiversité et des aires protégées – a été signée le 22 décembre 2010 pour un montant de 20 million €</p> <p>Modalités de mise en œuvre: Centre de recherche conjoint : gestion centralisée directe sur la base des dispositions administratives. UICN : gestion centralisée directe sur la base d'une convention de subvention directe conclue avec l'UICN ; gestion centralisée indirecte sur la base d'une convention de délégation conclue avec la GTZ</p>	<p>Ce programme se propose d'aider les pays ACP à élaborer un cadre pour l'amélioration des approches techniques et institutionnelles, à travers le renforcement des capacités et la coopération régionale, en vue de la gestion de la conservation de la biodiversité. Il permettra de garantir la conservation de la biodiversité et de maintenir les services écologiques fournis par les aires protégées au profit des populations locales.</p>	<p>Résultats attendus:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'efficacité de la planification et de la gestion des aires protégées à travers l'utilisation d'informations scientifiques et politiques en vue d'appuyer les services fournis par les écosystèmes; • Mise en place d'un centre consacré aux aires protégées et à la biodiversité dans chacune des trois régions concernées. 	<p>Le programme est en cours.</p> <p>.</p> <p>.</p> <p>Pour plus d'informations, contacter M. Ojo : ojo@acp.int</p>
<p>Convention de financement No.REG/FED/022-553 – projet de Surveillance de l'environnement et de la sécurité en Afrique (MESA) - signée le 13 février 2012 pour une dotation de 20 millions € et une durée d'exécution de 90 mois sur la base d'une gestion partiellement décentralisée avec la CUA et d'une gestion centralisée directe (CCR)</p> <p>Modalités de mise en œuvre: Gestion centralisée indirecte de la Commission de l'Union africaine (CUA) à travers l'Unité de gestion de programme</p>	<p>Le projet de Surveillance de l'environnement et de la sécurité en Afrique (MESA) vise à accroître la gestion d'informations, la prise de décisions et la capacité de planification des institutions continentales, régionales et nationales chargées de l'environnement, du climat, de la sécurité alimentaire et d'autres matières connexes, en améliorant l'accès aux observations pertinentes de la terre en Afrique, ainsi que leur utilisation.</p>	<p>Résultats attendus:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Accès accru et durable des parties prenantes africaines aux données et informations relatives à l'observation de la terre aux niveaux continental, régional et national; 2. Amélioration des services disponibles de données et d'informations sur l'observation de la terre, en vue d'une meilleure planification et prise de décision aux niveaux continental, régional et national 	<p>Le programme est en cours</p> <p>.</p> <p>Contact: M. Ojo: ojo@acp.int</p>

MATRICE RECAPITULATIVE DES PROJETS DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES INTRA-ACP DES 10^e ET 11^e FED

INTITULE DU PROJET DE DECISION DE FINANCEMENT	DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU PROJET	RESULTATS/ACTIVITES DU PROJET	BILAN PHYSIQUE ET FINANCIER
<p>La Convention de financement No.REG/FED/023-649– Renforcement des capacités des pays en matière d'accords multilatéraux sur l'environnement - phase 2 (ACP/MEA 2) - a été signée le 12 avril 2013 pour un montant de 10 millions € et une durée d'exécution de 84 mois dans le cadre d'une gestion centralisée (gestion conjointe avec le PNUE/DELIC et la FAO) sur la base d'accords de contribution distincts avec la CE.</p> <p>Modalités de mise en œuvre La gestion des composantes assurée par la FAO, l'UNCCD et le PNUE sur la base d'une convention de contribution. La coordination des activités est assurée par le PNUE</p>	<p>Le projet vise à appuyer et à renforcer les institutions et autres parties prenantes impliquées dans le processus d'intégration et de mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement dans les pays ACP.</p>	<p>Résultats attendus:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement accru des capacités des institutions régionales ACP et des Secrétariats chargés des accords multilatéraux sur l'environnement et mise en place de capacités durables en vue de la mise en œuvre des priorités ciblées par les accords (substances chimiques/déchets et biodiversité) • Mise à disposition des autorités nationales et des points focaux dans les pays ACP de processus et de mécanismes spécifiques facilitant le partage d'information et d'expériences. 	<p>Le programme est en cours</p> <p>Contact : M. Ojo: ojo@acp.int</p>
<p>La Facilité ACP-UE pour l'énergie au titre du 10^{ème} FED a été financée pour un montant de 200 millions d'euros sur la période 2009-2013</p> <p>Modalités de mise en œuvre: gestion centralisée, avec la CE comme Autorité contractante</p> <p>La Facilité a bénéficié d'une dotation supplémentaire de 25 millions € à l'issue de la revue à mi-parcours de l'enveloppe intra-ACP du 10^{ème} FED.</p>	<p>Cette Facilité vise à faciliter la réalisation de l'objectif du millénaire pour le développement lié à l'énergie, tout en contribuant à la lutte contre le changement climatique, par un accès accru à des services énergétiques modernes, abordables et durables dans les zones rurales et périurbaines, et une amélioration de la gouvernance dans le secteur énergétique aux niveaux régional, national et local.</p>	<p>Résultats attendus : Contribution à la formulation de politiques et stratégies énergétiques saines, facilitation de l'élimination des obstacles à la participation du secteur privé, et renforcement des capacités des autorités publiques en matière de gestion du secteur énergétique.</p>	<p>Le programme est en cours. La facilité Energie continue d'être mise en œuvre à travers des appels à propositions. Le dernier en date, « Energie et Fragilité », qui a été lancé en 2014 en faveur de cinq pays (Burundi, République centrafricaine, Liberia, Mali et Somalie) pour un montant de 15 millions d'euros, a permis de recueillir 34 propositions, dont seulement 8 ont été recommandées pour sélection à titre provisoire.</p> <p>Pour plus d'information, contacter Mme Leong : cleong@acp.int</p>
<p>Convention No. REG/FED/023-785 – Programme ACP-EU pour le renforcement de la sécurité et de la résilience dans le Pacifique signée le 12 avril 2013 pour un montant de 20 millions €. Les bénéficiaires sont les 16 Etats ACP du Pacifique.</p>	<p>Ce projet vise à réduire la vulnérabilité, ainsi que les coûts sociaux, économiques et environnementaux des catastrophes associés à des aléas naturels, et favoriser ainsi un développement régional et national durable et une réduction de la</p>	<p>Résultats attendus:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Efficacité de la préparation, des réponses et de la récupération; • Renforcement des accords institutionnels relatifs à la gestion de la prévention des catastrophes; 	<p>La mise en œuvre du programme prendra fin le 12 avril 2018. Modalités de mise en œuvre: Gestion directe centralisée dans le cadre d'un accord de contribution entre la CE et le Secrétariat de la Communauté du Pacifique (SCP).</p>

MATRICE RECAPITULATIVE DES PROJETS DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES INTRA-ACP DES 10^e ET 11^e FED

INTITULE DU PROJET DE DECISION DE FINANCEMENT	DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU PROJET	RESULTATS/ACTIVITES DU PROJET	BILAN PHYSIQUE ET FINANCIER
	pauvreté dans les Etats insulaires ACP du Pacifique.	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration des connaissances, de l'information, de la sensibilisation et de la formation du public. 	<p>Pour plus d'informations, contacter Dr CORRIE-KORDAS : dnatallie@acp.int ou le Secrétariat du SCP.</p>
<p>Convention No. REG/FED/024-192 – Programme ACP-EU relatif à la gestion des risques de catastrophes naturelles dans le CARIFORUM - signée le 4 avril 2014 pour un montant de 20 millions € et une période de 84 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre : Résultat 1- Gestion centralisée directe, dans le cadre d'une subvention accordée au CDEMA (Agence caribéenne d'intervention rapide en cas de catastrophe) et à au ministère de la Présidence de la République dominicaine et à la Direction générale de la Coopération multilatérale.</p> <p>Résultats 2 et 3 - Cogestion par l'UE et la Banque caribéenne de développement (CDB).</p>	Ce programme se propose de renforcer les capacités aux plans régional, national et communautaire en matière d'atténuation, de préparation, de gestion et de coordination des réponses aux risques naturels et aux effets du changement climatique.	<p>Résultats attendus: R1-Renforcement des capacités des bureaux nationaux de gestion des catastrophes et de l'unité de coordination du CDEMA pour la mise en œuvre du programme de gestion intégrée des catastrophes; R2-Renforcement de la résilience aux plans national, local et régional par le biais d'un mécanisme d'alerte rapide renforcé, de meilleurs profils des risques au plan national, et des programmes de RRC et d'ACC impliquant les communautés; R3-Amélioration de la résilience dans les principaux secteurs publics, par une intégration des questions relatives à la RRC et l'ACC.</p>	<p>Le programme est en cours. La mise en œuvre du programme prendra fin le 4 février 2019.</p> <p>Pour plus d'informations, contacter Dr. CORRIE-KORDAS : dnatallie@acp.int Unité de coordination du CDEMA</p>
<p>Convention No. REG/FED/024-496 – Renforcement de la résilience face aux catastrophes associées à des aléas naturels dans les régions, pays et communautés d'Afrique sub-saharienne - signée le 4 février 2014 pour un montant de 60 millions € et une période de 84 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre : Résultat 1 - Mise en œuvre par la CUA et la SIPC</p>	Ce programme est censé fournir une base analytique et assurer la mise en œuvre rapide et efficace d'un cadre global (institutionnel, politique, normatif, identification et évaluation des risques, réduction des risques, alerte rapide, préparation et réponses, financement des risques pour une récupération et une reconstruction durables) pour la réduction des risques de catastrophes (RRC) et la gestion de ces risques (GRC)	<p>Résultats attendus:</p> <ul style="list-style-type: none"> R1- Élargissement du programme d'action pour la mise en œuvre de la stratégie régionale pour la RRC en Afrique, et amélioration de la coordination et du suivi par la CUA; R2 -Des CER africaines dotées des capacités requises pour la coordination des activités de RRC et la fourniture de services consultatifs, et aptes à apporter l'appui nécessaire à leurs Etats membres; 	<p>Le programme est en cours. La mise en œuvre du programme prendra fin le 4 février 2019. Depuis septembre 2015, un portefeuille de 75 projets a été élaboré au titre du programme ACP-UE pour la réduction des risques de catastrophes naturelles, répartis comme suit (37 en Afrique, 20 dans les Caraïbes et 18 dans le Pacifique).</p> <p>Pour plus d'informations, contacter Dr CORRIE-KORDAS : dnatallie@acp.int</p>

MATRICE RECAPITULATIVE DES PROJETS DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES INTRA-ACP DES 10^e ET 11^e FED

INTITULE DU PROJET DE DECISION DE FINANCEMENT	DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU PROJET	RESULTATS/ACTIVITES DU PROJET	BILAN PHYSIQUE ET FINANCIER
<p>Résultat 2 - Mise en œuvre par le GFDRR Résultat 3 - Mise en œuvre par la BAD</p>	<p>en Afrique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> R3-Amélioration des capacités de base des centres climatologiques nationaux et régionaux, pour la satisfaction des besoins des agences de GRC et des secteurs socioéconomiques. 	
<p>Convention No. REG/FED/24888 – Limitation de l’abattage illégal d’éléphants et d’autres espèces menacées d’extinction (MIKES) - signée le 4 mars 2014 pour un montant de 12.335.000 € et une période de 78 mois. La Convention sur le commerce international des espèces menacées d’extinction contribuera à hauteur de 1.373.000 €.</p> <p>Modalités de mise en œuvre : Gestion centralisée (Accord de contribution entre la CE et le Secrétariat de la CITES)</p>	<p>Ce projet vise à appuyer les mécanismes de gestion, à renforcer les capacités et à améliorer l’information et les processus décisionnels instaurés pour la protection des éléphants et d’autres espèces emblématiques visées dans la CITES.</p>	<p>Résultats attendus:</p> <ul style="list-style-type: none"> Publication régulière, par les sites de la CITES, d’informations fiables sur la situation des éléphants et des autres espèces emblématiques, les risques auxquels elles sont exposées, ainsi que les principaux critères d’évaluation des efforts en matière d’application de la loi et de gestion. Renforcement de l’application de la loi, mise en place de systèmes évolutifs de gestion et de suivi, adoption de protocoles et renforcement des capacités dans les aires protégées prioritaires sélectionnées sur la base de leur importance vitale pour la protection des éléphants ou d’autres espèces emblématiques. 	<p>Le programme est en cours</p> <p>Pour plus d’informations, contacter M. Ojo: ojo@acp.int</p>
<p>Convention No. REG/FED/24525 – Lutte contre la désertification - signée le 4 mars 2014 pour un montant de 20 millions € et une période de 84 mois. Les contributions additionnelles apportées par d’autres acteurs sont comme suit: CUA : 300.000 € Jardins botaniques de Kew: 1,5 million € Contributions des gouvernements (Afrique) : 12 millions €</p> <p>Modalités de mise en œuvre:</p>	<p>Le projet vise à améliorer l’état et la productivité des paysages agropastoraux touchés par la désertification, la dégradation des sols et la sécheresse (DDSS) dans les pays ACP.</p>	<p>Résultats attendus:</p> <ul style="list-style-type: none"> Un environnement plus favorable et un renforcement des capacités des institutions et acteurs gouvernementaux et non étatiques ACP concernés, en termes d’efficacité du travail, de la planification, du financement, de la budgétisation, de la mise en œuvre, du suivi transversaux et de l’évaluation de la gestion durable des terres et des forêts et de la restauration des paysages 	<p>Le programme est en cours.</p> <p>Pour plus d’informations, contacter M. Ojo: ojo@acp.int</p>

MATRICE RECAPITULATIVE DES PROJETS DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES INTRA-ACP DES 10^e ET 11^e FED

INTITULE DU PROJET DE DECISION DE FINANCEMENT	DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU PROJET	RESULTATS/ACTIVITES DU PROJET	BILAN PHYSIQUE ET FINANCIER
<p>Gestion centralisée (2 accords de contribution conclus entre la CE et la FAO), Un pour la région Afrique et l'autre pour les Caraïbes et le Pacifique</p> <p>Les contributions supplémentaires reçues d'autres parties prenantes sont comme suit: CUA : 300 000 euros Royal Botanic Gardens of Kew : 1,5 million d'euros Gouvernements (africains): 12 millions d'euros</p>		<ul style="list-style-type: none"> Adoption et utilisation, par les communautés locales et les acteurs gouvernementaux et non étatiques des aires sélectionnées dans 8 pays ACP, de pratiques et technologies améliorées et durables en matière de gestion des terres et des forêts, dans le cadre des plans d'action nationaux établis au titre de l'UNCCD. 	
<p>Convention n° REG/FED/22122 : contribution à Terrafrica Leverage Trust Fund – signée en février 2011 pour un montant de 10 millions d'euros et une période 96 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre Le programme est mis en œuvre à travers un accord d'administration conclu entre la CE et le Groupe de la Banque mondiale (cogestion).</p> <p>Le programme bénéficie d'autres contributions comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> Norvège : 3,5 millions de dollars US Pays-Bas : 6 millions de dollars US 	<p>L'objectif spécifique du programme national phare de Terrafrica est de diffuser à grande échelle sur le terrain les pratiques de gestion des terres et de l'eau adaptées au climat, afin d'accumuler du carbone et de contribuer ainsi à combler le déficit de l'Afrique en matière d'adaptation aux effets du changement climatique.</p>	<p>Résultats attendus :</p> <ol style="list-style-type: none"> Renforcement des pratiques SLM dans les zones prioritaires, ce qui débouchera sur la mise en œuvre des mesures d'adaptation et d'atténuation sur le terrain ainsi que sur des avantages tels qu'une accumulation accrue du carbone dans le sol et la biomasse et de meilleurs rendements. Prise en compte des risques liés au climat dans le processus décisionnel concernant les SLM. 	<p>Le programme est en cours.</p> <p>Pour plus d'information, contacter</p> <p>M. Ojo à ojo@acp.int</p>

MATRICE RECAPITULATIVE DES PROJETS DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES INTRA-ACP DES 10^e ET 11^e FED

INTITULE DU PROJET DE DECISION DE FINANCEMENT	DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU PROJET	RESULTATS/ACTIVITES DU PROJET	BILAN PHYSIQUE ET FINANCIER
3. SECTEUR DES INFRASTRUCTURES ET DES RESEAUX			
<p>Facilité ACP-UE pour l'eau Une dotation de 200 millions € provenant du 10^{ème} Fonds européen de développement (FED) a été allouée à la Facilité eau, et complétée par une contribution de 12 millions € du gouvernement espagnol. Trois appels à propositions ont été lancés ainsi que le mécanisme de pooling entre février 2010 et décembre 2011.</p> <p>Modalités de mise en œuvre: gestion centralisée, avec la CE comme autorité contractante</p> <p>Le projet a deux composantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appels à propositions; • Identification de projets dans le cadre des mécanismes de pooling. 	<p>La Facilité eau du 10^{ème} FED vise spécifiquement à:</p> <ul style="list-style-type: none"> • aider à la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) relatifs à l'eau et à l'assainissement, à savoir réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas d'accès durable à l'eau potable, conditions préalables à la réduction de la mortalité infantile et maternelle et à la lutte contre la maladie; • Contribuer à améliorer la gouvernance de l'eau et la gestion des ressources hydriques, ainsi qu'au développement durable et au maintien des infrastructures hydrauliques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Projets relatifs à l'eau, l'assainissement et l'hygiène sélectionnés à l'issue d'un appel à propositions ouvert; • Projets de jumelage et de partenariat (pour contribuer à améliorer la gouvernance et la gestion des ressources en eau). Des services d'eau et d'assainissement seront sélectionnés au moyen d'un appel à propositions restreint. 	<p>Le programme est en cours.</p> <p>Au total, 308 projets ont été financés, notamment à travers 25 conventions relatives à la mise en œuvre de certaines actions dans plus de 60 pays (282 projets en Afrique, 18 dans les Caraïbes et 8 dans le Pacifique). L'évaluation de la Facilité par les consultants externes est en cours. Elle a pour objectif de déterminer dans quelle mesure la Facilité a réalisé les objectifs escomptés.</p> <p>Pour plus d'informations, consulter: http://ec.europa.eu/europeaid/water-facility et http://ec.europa.eu/europeaid/where/acp/regional-cooperation/water/</p> <p>Contact: Mme Christiane Leong : cleong@acp.int</p>
<p>Convention de financement N° REG/FED/2009/021-179 : Partenariat UE-Afrique sur les infrastructures Appui au Programme Politique des transports en Afrique sub-saharienne (PPTASS-DP2) Montant engagé: 8 millions € au titre de la</p>	<p>L'objectif spécifique du programme (plan de développement relatif au PPTASS-DP2) est d'aider les pays, les CER et les donateurs de l'Afrique sub-saharienne à renforcer la promotion de politiques et de stratégies judicieuses conduisant à la</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Résultat/Thème 1 : adoption par les CER et les pays de politiques et de stratégies dans le secteur du transport détaillées, favorables à la croissance et pro-pauvres ; 	<p>Le programme est en cours.</p> <p>A la suite de la conclusion d'un accord de contribution entre la CE et la Banque mondiale, la mise en œuvre se poursuit sous la supervision du Comité de pilotage.</p> <p>Contact : Mme Christiane Leong : cleong@acp.int</p>

MATRICE RECAPITULATIVE DES PROJETS DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES INTRA-ACP DES 10^e ET 11^e FED

INTITULE DU PROJET DE DECISION DE FINANCEMENT	DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU PROJET	RESULTATS/ACTIVITES DU PROJET	BILAN PHYSIQUE ET FINANCIER
<p>coopération intra-ACP du 10^eme FED. Ce programme sera mis en œuvre dans le cadre d'une gestion conjointe avec la Banque mondiale.</p> <p>Modalités de mise en œuvre: le programme sera mis en œuvre dans le cadre d'une cogestion avec la Banque mondiale.</p>	<p>fourniture de services de transport sûrs, abordables, fiables, propres et efficaces.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Résultat/Thème 2 : adoption de dispositions institutionnelles et financières pour la mise en place de services et d'infrastructures de transports routiers sûrs, fiables, abordables et accessibles ; • Résultat/Thème 3 : adoption et mise en œuvre de mesures de facilitation des échanges pour les principaux corridors de transit régionaux. 	
<p>Convention de financement N° REG/FED/2009/021-622 Partenariat UE-Afrique pour les infrastructures : Contribution supplémentaire de la Commission européenne (CE) au Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures: 200 millions €</p> <p>Ce programme est mis en œuvre dans le cadre d'une gestion conjointe avec la BEI.</p> <p>Modalités de mise en œuvre: accord de contribution conclu entre la CE et la BEI</p>	<p>La contribution de la CE fait suite aux conclusions de la session du Conseil UE de mai 2009 concernant l'appui à accorder aux pays en développement pour leur permettre de faire face aux crises économique et financière mondiales.</p> <p>Le programme vise à accroître les financements pour les projets d'infrastructures en Afrique, par un apport de ressources additionnelles à travers la combinaison de prêts et de subventions.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Bonification d'intérêts : versement d'un montant global à un prêteur pour lui permettre d'accorder des prêts à long terme à des conditions flexibles, de façon à réduire le montant total du service de la dette à payer par l'emprunteur. • Assistance technique: financement de l'assistance technique, y compris les travaux préparatoires liés à des projets d'infrastructures éligibles. 	<p>Le programme est en cours.</p> <p>A la suite de la conclusion d'un accord de contribution entre la CE et la Banque européenne d'investissement, la mise en œuvre se poursuit sous la supervision du Conseil d'administration du Fonds fiduciaire et le Comité de pilotage.</p> <p>Des financements supplémentaires de (329 millions et 23 millions d'euros provenant respectivement de la CE et du Royaume Uni) et ont été obtenus, et serviront à renforcer l'accès à l'énergie.</p> <p>·</p> <p>Pour tout complément d'informations, prière de consulter le lien suivant: http://www.eib.org/acp/ ou de contacter Mme Christiane Leong: cleong@acp.int</p>
<p>Convention de financement n°REG/FED/022-796 Appui intra-ACP au secteur du transport aérien et à l'application des services satellitaires en Afrique ; signé le 26/01/2012 pour un montant de 9 millions d'euros</p> <p>Modalités de mise en œuvre : décentralisé</p>	<p>Les objectifs spécifiques du projet sont comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Harmonisation des réglementations relatives à la sécurité et à la sûreté de l'aviation aux plans régional et national; • Amélioration de la sûreté de l'aviation par le biais d'une 	<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la sûreté et de la sécurité de l'aviation; • Introduction de systèmes GNSS/EGNOS 	<p>Le programme est en cours.</p> <p>Contact : Mme Christiane Leong : cleong@acp.int</p>

MATRICE RECAPITULATIVE DES PROJETS DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES INTRA-ACP DES 10^e ET 11^e FED

INTITULE DU PROJET DE DECISION DE FINANCEMENT	DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU PROJET	RESULTATS/ACTIVITES DU PROJET	BILAN PHYSIQUE ET FINANCIER
<p>Mode de gestion : Contrat de services avec l'IATA et l'ASECNA ; Contrat de subvention avec l'EASA ; et Accord de contribution avec l'ICTP</p>	<p>assistance technique et d'une formation aux plans continental et régional.</p>		
<p>Convention de financement No. REG/FED/023-138 Assistance technique au titre de l'appui au Réseau africain d'interconnexion électrique et au Forum africain des organismes chargés de la réglementation des services publics (AFUR))- dotation : 8 millions € - gestion directe centralisée. Signée le 26 /01/2012.</p> <p>Modalités de mise en œuvre: gestion centralisée (l'autorité contractante est la CE)</p>	<p>L'objectif spécifique de ce programme est de renforcer les capacités et les cadres institutionnels des réseaux d'interconnexion électrique et de l'AFUR à travers des études sectorielles, des missions de consultation et des activités de formation. L'augmentation des ressources humaines qualifiées et le renforcement institutionnel revêtent une importance cruciale pour la consolidation du rôle de ces organisations dans la création des marchés énergétiques régionaux intégrés.</p>	<p>Résultats attendus:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de quatre réseaux africains d'interconnexion électrique: - Réseau d'interconnexion d'Afrique de l'Ouest; - Réseau d'interconnexion d'Afrique de l'Est; - Réseau d'interconnexion d'Afrique centrale; - Réseau d'interconnexion d'Afrique australe. 	<p>Le programme est en cours.</p> <p>Contact : Mme Christiane Leong : cleong@acp.int</p>
<p>Convention de financement No. ACP/FED/2011/021-819 -Facilité d'investissement des Caraïbes - signée le 04/10/2012. Dotation: 40 millions €</p> <p>Modalités de mise en œuvre: Gestion centralisée (l'autorité contractante est l'UE).</p>	<p>Cette Facilité vise à élargir l'accès au financement en mobilisant des fonds initiaux en faveur des projets d'infrastructures dans la région Caraïbes.</p>	<p>Résultats attendus:</p> <ul style="list-style-type: none"> • amélioration des infrastructures routières et de transport aérien et maritime; • amélioration des infrastructures énergétiques; • amélioration de l'accès aux technologies de l'information et de la communication; • amélioration des infrastructures destinées à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement; • amélioration des infrastructures destinées à la prévention et à l'atténuation des effets de catastrophes/phénomènes naturels ; • amélioration des services sociaux. 	<p>Le programme est en cours.</p> <p>Contact : Mme Christiane Leong : cleong@acp.int</p>

MATRICE RECAPITULATIVE DES PROJETS DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES INTRA-ACP DES 10^e ET 11^e FED

INTITULE DU PROJET DE DECISION DE FINANCEMENT	DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU PROJET	RESULTATS/ACTIVITES DU PROJET	BILAN PHYSIQUE ET FINANCIER
<p>Convention de financement No.REG/FED/023-056: Appui au développement du secteur des transports. La convention de financement a été signée le 15 avril 2013 pour un montant de 4 millions €. La durée d'exécution du programme est de 72 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre : La gestion du programme est partiellement décentralisée (responsabilité déléguée par le Secrétariat ACP à la CUA et au Consortium pour les infrastructures en Afrique (ICA))</p>	<p>Ce programme vise à contribuer au renforcement des capacités en Afrique en vue de l'amélioration de la réglementation, de l'organisation, de la promotion et du financement des infrastructures et des services de transport interrégionaux et continentaux à travers une interconnectivité entre les régions, et la promotion de corridors de transport transfrontaliers sûrs et de services de transport harmonisés.</p>	<p>Résultats attendus:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appui à la CUA pour le développement du secteur des infrastructures et de l'énergie, notamment dans les domaines de l'harmonisation des transports et du développement des services dans le secteur du transport. • Appui destiné au PIDA PAP pour le démarrage des activités relatives au corridor intelligent ; • Appui au Consortium pour les infrastructures en Afrique (ICA) pour la mise en œuvre de son plan d'affaires stratégique. 	<p>Le programme est en cours.</p> <p>Contact : Mme Christiane Leong : cleong@acp.int</p>
<p>La convention de financement No. DO/FED/22172-EDF - Contribution à une Facilité d'investissement pour le Pacifique (FIP) a été signée le 16 novembre 2012. Dotée d'un budget de 10 millions €, la Facilité sera mise en œuvre pendant 204 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre : gestion centralisée et gestion décentralisée partielle: -gestion directe centralisée; - gestion indirecte centralisée; - cogestion; - gestion partiellement décentralisée.</p>	<p>Cette Facilité vise à élargir l'accès au financement en mobilisant des fonds initiaux en faveur des projets d'infrastructures dans la région Pacifique. La Facilité d'investissement pour le Pacifique a pour objectif de promouvoir des investissements supplémentaires pour le développement du secteur des infrastructures, la promotion d'une bonne gestion de l'environnement, l'appui du secteur social, notamment la santé et l'éducation, le développement du secteur privé dans le Pacifique, ainsi que la promotion de la résistance face aux effets du changement climatique et la réduction de l'impact des catastrophes naturelles.</p>	<p>Résultats attendus:</p> <ul style="list-style-type: none"> • amélioration des infrastructures destinées à la prévention face aux catastrophes naturelles ou à l'atténuation de leurs impacts/ ou à l'adaptation aux effets du changement climatique et/ou des phénomènes naturels; • amélioration de l'efficacité énergétique et des économies d'énergie; • amélioration des infrastructures routières et du transport aérien et maritime; • amélioration de l'accès aux technologies de l'information et de la communication, et amélioration des prestations de services à des coûts réduits; 	<p>Le programme est en cours</p> <p>.</p> <p>Les propositions de projet sont en cours de traitement.</p> <p>Contact : Mme Christiane Leong : cleong@acp.int</p>

MATRICE RECAPITULATIVE DES PROJETS DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES INTRA-ACP DES 10^e ET 11^e FED

INTITULE DU PROJET DE DECISION DE FINANCEMENT	DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU PROJET	RESULTATS/ACTIVITES DU PROJET	BILAN PHYSIQUE ET FINANCIER
		<ul style="list-style-type: none"> • amélioration des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement. 	
<p>Convention de financement No.REG/FED/022-798-Appui au secteur du transport maritime en Afrique, signée le 19 mars 2013 pour un montant de 5 millions € et une durée d'exécution de 60 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre gestion partiellement décentralisée. Composante 1: Subvention par attribution directe à l'Organisation maritime internationale (OMI) Composante 2: Assistance technique</p>	<p>Le programme a pour objectif de moderniser l'échange de données maritimes, la protection de l'environnement marin et la sécurité maritime, en particulier en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale et dans les ports de la région.</p>	<p>Résultats attendus:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Composante 1: Amélioration de la fréquence et de la qualité des inspections des navires dans les ports maritimes d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale; • Amélioration de la qualité, de la structure et de l'échange d'informations en ce qui concerne la circulation et la position des navires, ainsi que leurs spécifications et le fret transporté. 	<p>Le programme est en cours</p> <p>Contact : Mme Christiane Leong : cleong@acp.int</p>
<p>Convention de financement N° REG/FED/022-718- Consolidation du programme participatif d'assainissement des bidonvilles - signée le 24 janvier 2012 pour un montant de 10 millions €</p> <p>Modalités de mise en œuvre Gestion centralisée (Accords de contribution entre la CE et ONU-HABITAT)</p>	<p>Le projet vise à renforcer les capacités des décideurs, institutions et principaux acteurs urbains locaux, nationaux et régionaux intervenant dans le domaine de l'amélioration des bidonvilles et de la lutte contre leur prolifération, en leur donnant les moyens de trouver des réponses appropriées au problème de l'urbanisation croissante de la pauvreté.</p>	<p>Résultats attendus:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Phase I : 8 pays – doter les représentants des pays, des villes et des communautés, ainsi que les autorités chargées de l'aménagement du territoire des capacités requises pour évaluer les besoins en termes d'aménagement du territoire et de lutte contre la pauvreté urbaine dans les pays ACP; • Phase II : 18 pays – donner aux représentants des pays, des villes et des communautés, ainsi qu'aux autorités chargées de l'aménagement du territoire les moyens de répondre aux aspirations des populations des bidonvilles en termes d'amélioration de leurs conditions de vie. • Phase III: intégrer les stratégies 	<p>Le programme est en cours.</p> <p>Pour plus d'informations, contacter Dr Kakule: kakule@acp.int Et Dr Corrie-Kordas : dnatallie@acp.int</p>

MATRICE RECAPITULATIVE DES PROJETS DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES INTRA-ACP DES 10^e ET 11^e FED

INTITULE DU PROJET DE DECISION DE FINANCEMENT	DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU PROJET	RESULTATS/ACTIVITES DU PROJET	BILAN PHYSIQUE ET FINANCIER
		d'amélioration des bidonvilles révisées dans les stratégies de développement à l'échelle des villes.	
4. SCIENCE ET RECHERCHE			
<p>Convention de financement No. REG/FED/022-053-ACP Programme Science et Technologie signée le 1^{er} mars 2012 pour un montant de 20 millions € et une durée d'exécution de 84 mois. Modalité de mise en œuvre: gestion partiellement décentralisée</p>	<p>Le projet vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • améliorer l'utilisation des sciences et technologies en tant qu'outils clés pour lutter contre la pauvreté, encourager la croissance et favoriser le développement socio-économique ; • contribuer à la dissémination et à l'adoption des biotechnologies pertinentes pour la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté dans les pays ACP. 	<p>Résultats attendus:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'importance des sciences et technologies pour le développement est reconnue; les mécanismes pour l'innovation sont connus et la culture de la science est promue; 2. les objectifs et priorités en matière de sciences et technologies sont identifiés et pris en compte dans les stratégies nationales et régionales des parties prenantes concernées (la recherche est utilisée pour informer les politiques) ; 3. renforcement des capacités nationales et régionales à la gestion, le suivi, l'évaluation et la diffusion des activités dans le domaine de la science et de la technologie. 	<p>Le programme est en cours.</p> <p>Le Secrétariat, avec le concours de l'unité d'Assistance technique, continue de suivre l'exécution des 21 contrats de subvention avec une enveloppe de 20,8 millions d'euros prélevé sur les ressources du 10^{ème} FED et du budget de l'UE (coopération avec l'Afrique du Sud). Participent à ce projet 80 institutions de 31 Etats ACP et 26 institutions de 9 Etats membres de l'UE, des Etats-Unis, de Thaïlande et d'Inde. Les 21 projets couvrent deux secteurs cibles : agriculture et sécurité alimentaire (15 projets) ; accès à l'énergie et efficacité énergétique (4 projets) ; et les deux secteurs ensemble (2 projets).</p> <p>Modalités de mise en œuvre: Unité d'Assistance technique.</p> <p>Pour plus d'informations, contacter Dr Kakule: kakule@acp.int</p>
5. EDUCATION ET CULTURE			
<p>Convention de financement No. REG/FED/2009/021-576 – ACP Connect pour les réseaux de recherche et d'enseignement. Signée le 13 janvier 2010 pour un montant de 16 millions €, dont 3 millions € sous forme de contributions des pays bénéficiaires.</p> <p>Modalités de mise en œuvre :</p>	<p>Le projet vise à faciliter la création, le développement et l'utilisation des réseaux régionaux d'éducation, de recherche et de communication ainsi que la connexion Internet, afin d'instaurer une société de l'information plus inclusive au niveau national et régional ACP.</p>	<p>Composante A: Connectivité et promotion (Afrique)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Résultat 1 : Amélioration de la connectivité intra-régionale au bénéfice de la communauté scientifique et pédagogique dans les pays ACP, à travers notamment l'accroissement de la bande passante et la 	<p>La mise en œuvre du programme est clôturée.</p>

MATRICE RECAPITULATIVE DES PROJETS DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES INTRA-ACP DES 10^e ET 11^e FED

INTITULE DU PROJET DE DECISION DE FINANCEMENT	DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU PROJET	RESULTATS/ACTIVITES DU PROJET	BILAN PHYSIQUE ET FINANCIER
<p>Le programme sera mis en œuvre par une organisation à but non lucratif appelée DANTE, à travers un contrat de subvention. Cette organisation assure la mise en œuvre de la composante AfricaConnect avec l'alliance GEANT et UbuntuNet (un réseau régional de recherche et d'éducation de l'Afrique australe et orientale). Le réseau de connaissance et d'apprentissage des Caraïbes (CKLN) est chargé de la composante Caraïbes tandis que l'Université du Pacifique Sud s'est vue confier la composante Pacifique.</p>		<p>réduction des coûts;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Résultat 2 : Renforcement de la communication et de la collaboration entre les centres de recherche et les universités; • Résultat 3 : Utilisation accrue des dossiers en ligne relatifs à la coopération dans le domaine de la recherche; • Résultat 4 : Renforcement des capacités institutionnelles des réseaux nationaux de recherche et d'enseignement. 	
<p>Convention de financement N° REG/FED/2009/021 -575 Recherche ACP au service du développement durable Signée le 13 janvier 2010 avec une dotation de 20 millions €. La composante A, relative à l'Afrique (d'un montant de 15 millions €), est mise en œuvre dans le cadre d'une cogestion avec l'UA, tandis que la composante B, portant sur le programme de recherche des Caraïbes et du Pacifique, est mise en œuvre par le Secrétariat ACP avec un budget de 5 millions € à prélever sur les ressources du 10^{ème} FED.</p> <p>Modalités de mise en œuvre : Gestion centralisée (appels à propositions)</p>	<p>Le programme vise à renforcer:</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'appui aux activités de recherche qui contribuent au développement durable des pays ACP ; • renforcement de la capacité des organisations régionales à concevoir, à mettre en œuvre et à suivre les programmes de reconstruction et de développement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Résultat 1 : Formulation et annonce publique du lancement de programmes régionaux pour financer des activités de recherche dans un certain nombre de domaines; • Résultat 2 : Evaluation et sélection de propositions de recherche et attribution de subventions aux propositions sélectionnées ; • Résultat 3 : Mise en œuvre et suivi attentif des activités de recherche ; • Résultat 4 : Diffusion des résultats des recherches et renforcement de la coopération Sud-Sud dans ce domaine. 	<p>Le programme est en cours. Dans le cadre du premier appel à propositions relatif aux subventions de l'Union africaine pour la recherche, 9 contrats de subvention ont été conclus, tandis que 11 l'ont été au titre du deuxième appel à proposition.</p> <p>Au titre de la composante B, les 10 projets, qui sont dans leur deuxième année de mise en œuvre, concernent notamment les secteurs ci-après: agriculture et période post-récolte (5 projets) ; énergie renouvelable et durable (1 projet) ; eau et assainissement (1 projet) ; changement climatique (1 projet). Participent à ce projet 4 institutions issues de 3 Etats du Pacifique, 10 institutions de 5 Etats des Caraïbes ainsi que 6 institutions provenant de 4 Etats membres de l'UE et de Thaïlande.</p> <p>Le Secrétariat ACP assure le suivi de la mise en œuvre de tous les projets à travers l'unité d'Assistance technique. Le sous-comité du Développement durable est régulièrement informé des progrès enregistrés.</p> <p>Pour plus d'informations, contacter Dr Kakule :</p>

MATRICE RECAPITULATIVE DES PROJETS DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES INTRA-ACP DES 10^e ET 11^e FED

INTITULE DU PROJET DE DECISION DE FINANCEMENT	DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU PROJET	RESULTATS/ACTIVITES DU PROJET	BILAN PHYSIQUE ET FINANCIER
<p>Convention de financement N°REG/FED/2009/021-450 Action 2 – Partenariats ACP Erasmus Mundus 10^e FED (partie 1), signée le 13 janvier 2010 ; enveloppe de 18 millions €, soit 6 millions € par an.</p> <p>Le programme sera mis en œuvre en mode de gestion centralisée indirecte avec l'Agence exécutive « Education, audiovisuel et culture » (EACEA). L'Agence assurera la gestion des appels à propositions, l'octroi des subventions, l'attribution des marchés et le suivi des projets, et effectuera des évaluations.</p> <p>Ce programme fait suite à deux décisions : une première décision d'un montant de 18 millions € pour une période de 3 ans, et une seconde d'un montant de 12 millions € pour une période de 2 ans (conformément à la règle n+3 du Règlement financier).</p>	<p>Le programme vise à faciliter la coopération entre l'UE et les États ACP dans le domaine de l'enseignement supérieur en encourageant et en permettant à des étudiants et à des universitaires de poursuivre des études postuniversitaires en Europe. La composante ACP vise plus précisément à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • renforcer la capacité de coopération internationale des universités dans les pays tiers ; • promouvoir la coopération entre établissements des pays d'origine et des pays d'accueil ; • permettre aux étudiants de bénéficier, sur le plan linguistique, culturel et éducatif, de l'expérience de poursuivre des études à l'étranger ; • fournir aux étudiants issus de groupes vulnérables un accès à l'enseignement supérieur. 	<p>Résultats attendus:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Étudiants ACP terminant un master en Europe ; • Étudiants ACP menant à bien un doctorat dans des Universités ACP après avoir effectué une partie de ce cursus dans des Universités de l'UE (Doctorat « conjoint ») ; • Capacité de coopération internationale des établissements ACP d'enseignement supérieur accrue à travers leur collaboration avec des établissements européens de haut niveau ; • Compréhension interculturelle et respect de la diversité améliorés. 	<p>kakule@acp.int</p> <p>La mise en œuvre du programme est clôturée.</p>
<p>La convention de financement N°REG/FED/023-822 Action 2 – Partenariats ACP Erasmus Mundus 10^e FED (2009-2013) (partie 2) a été signée le 12 avril 2013 pour un montant de 12 millions € et une durée de 108 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre : Gestion centralisée avec l'Agence exécutive Education, Audiovisuel et Culture (AEEAC)</p>	<p>L'objectif du programme est de promouvoir les partenariats dans l'enseignement supérieur entre les pays ACP et UE.</p>	<p>Résultats attendus:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coopération structurée, réseaux et échanges entre les établissements d'enseignement supérieur et le personnel universitaire dans les pays ACP et UE améliorés; • les étudiants de groupes vulnérables bénéficient d'opportunités dans le domaine de l'enseignement supérieur. 	<p>La mise en œuvre du programme est clôturée</p>

MATRICE RECAPITULATIVE DES PROJETS DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES INTRA-ACP DES 10^e ET 11^e FED

INTITULE DU PROJET DE DECISION DE FINANCEMENT	DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU PROJET	RESULTATS/ACTIVITES DU PROJET	BILAN PHYSIQUE ET FINANCIER
<p>Convention de financement N°REG/FED/22171- programme de coopération ACP-UE pour l'enseignement supérieur EDULINK II - signée le 22 décembre 2010 pour un montant de 20 millions €. La durée d'exécution est de 96 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre: Gestion décentralisée. Le Secrétariat ACP est l'autorité contractante. UGP et appels à propositions.</p>	<p>Le programme vise les objectifs spécifiques suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> renforcer les capacités institutionnelles des établissements d'enseignement supérieur ACP dans les domaines de la gestion des politiques, de la planification et de l'administration; promouvoir la coopération entre établissements afin d'optimiser la pertinence et la qualité de l'enseignement au niveau régional et sous-régional. 	<p>Résultats attendus:</p> <ul style="list-style-type: none"> amélioration de la contribution aux politiques nationales et régionales ainsi qu'aux plans de développement en faveur de la coopération dans l'enseignement supérieur; amélioration du réseautage entre les établissements d'enseignement supérieur, y compris ceux proposant des formations à l'intention des enseignants, des licences et des certificats. 	<p>Le programme est en cours</p> <p>Le Secrétariat ACP, par le biais de l'UGP, continue de suivre la mise en œuvre des 47 contrats de subvention, pour un montant total de 22,5 millions d'euros prélevé sur les ressources du 10^{ème} FED et du budget de l'UE (coopération avec l'Afrique du Sud). Ces 47 projets, qui sont pour la plupart dans leur deuxième année de mise en œuvre, portent sur les deux secteurs cibles ci-après : agriculture et sécurité alimentaire (28 projets) ; accès à l'énergie et efficacité énergétique (16 projets) ; les deux secteurs combinés (3 projets). Sont associés à la mise en œuvre de ces projets 101 établissements d'enseignement supérieur de 43 pays ACP ainsi que 50 autres issus de 13 Etats membres de l'UE.</p> <p>Pour plus d'informations, contacter Dr Kakule: kakule@acp.int</p>
<p>Convention de financement N°ZA/DCI-AFS/22779- programme de coopération ACP-UE pour l'enseignement supérieur EDULINK - signée le 5 mars 2012 pour un montant de 5 millions € et une durée d'exécution de 72 mois. L'autorité requérante est la République d'Afrique du Sud. L'ordonnateur de la République d'Afrique du Sud a délégué ses pouvoirs au Secrétariat ACP pour la mise en œuvre du programme en son nom.</p>	<p>Objectif 1:</p> <ul style="list-style-type: none"> Renforcement des capacités de la République d'Afrique du Sud et des établissements d'enseignement supérieur ACP dans les domaines de l'enseignement, des politiques, de la gestion, de la planification et de l'administration. <p>Objectif 2:</p> <ul style="list-style-type: none"> promouvoir la coopération entre établissements afin d'optimiser la pertinence et la qualité de l'enseignement au niveau régional et sous-régional. 	<p>Résultats attendus:</p> <p>La participation de la République d'Afrique du Sud contribuera à la réalisation des résultats suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> contribution accrue aux politiques nationales et régionales dans les domaines de l'énergie et de l'agriculture, ainsi qu'aux plans de développement en faveur de la coopération dans l'enseignement supérieur; Amélioration du maillage interinstitutionnel entre les établissements d'enseignement supérieur dans les secteurs de la recherche et de l'enseignement, y compris ceux proposant la formation des enseignants, des diplômés et certificats, afin de faire face 	<p>Le programme est en cours.</p> <p>Le Secrétariat, avec l'assistance de l'UGP, continue de suivre la mise en œuvre des 47 contrats de subvention. Le sous-comité du Développement durable est régulièrement informé des progrès enregistrés par le programme EDULINK.</p> <p>Pour plus d'informations, contacter Dr Kakule: kakule@acp.int</p>

MATRICE RECAPITULATIVE DES PROJETS DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES INTRA-ACP DES 10^e ET 11^e FED

INTITULE DU PROJET DE DECISION DE FINANCEMENT	DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU PROJET	RESULTATS/ACTIVITES DU PROJET	BILAN PHYSIQUE ET FINANCIER
<p>Convention de financement N°REG/FED/21817- programme de mobilité universitaire intra-ACP - signée le 8 février 2011 pour un montant de 40 millions €. La durée d'exécution est de 144 mois.</p> <p>Le montant de 40 millions est réparti en deux parties: 30,0 millions € pour la composante africaine (Programme Mwalimu Nyerere) et 10,0 millions € pour la composante Caraïbes et Pacifique. En outre, 5,0 millions d'euros supplémentaires seront alloués à la composante africaine en tant que contribution de la ligne budgétaire de la CE destinée à l'Afrique du Sud, afin de permettre aux institutions de ce pays de participer pleinement à ce programme.</p> <p>Modalités de mise en œuvre : Gestion centralisée (la CE est l'autorité contractante).</p> <p>Ce programme est géré par l'agence exécutive Education, Audiovisuel et Culture (EACEA) de la CE.</p>	<p>Le programme vise à renforcer la coopération entre les établissements d'enseignement supérieur dans les régions ACP afin d'accroître l'accès à un enseignement de qualité et de permettre aux étudiants ACP d'entreprendre des études postuniversitaires, ainsi que de les maintenir dans leurs régions respectives et d'assurer la mobilité des universitaires, tout en améliorant la compétitivité et l'attractivité des établissements. Plus spécifiquement, le programme poursuit les objectifs suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • promouvoir la coopération entre les établissements de départ et d'accueil ; • renforcer les capacités des universités dans les pays ACP en matière de coopération internationale. 	<p>à la pénurie d'enseignants au niveau régional.</p> <p>Résultats attendus:</p> <ul style="list-style-type: none"> • les diplômés universitaires ACP achèvent leur cycle de master ou de doctorat interuniversitaire ; • le personnel universitaire et administratif est informé et participe aux programmes d'échange entre établissements ; d'enseignement supérieur ; • la diffusion des expériences et des meilleures pratiques des différentes universités participant au programme. 	<p>Le programme est en cours.</p> <p>Le Secrétariat ACP assure le suivi de ce projet en tant que Président du Comité de pilotage composé des représentants de la Commission européenne, de la Commission de l'Union africaine, de l'ambassade d'Afrique du Sud à Bruxelles et des ambassades des pays des Caraïbes et du Pacifique à Bruxelles. La dernière réunion du Comité de pilotage s'est tenue le 27 février 2015 dans les locaux de l'AEEAC. De plus amples informations sont disponibles sur le site http://eacea.ec.europa.eu/intraacp/mobility/.</p> <p>Contact: Dr Kakule : kakule@acp.int</p>
<p>Convention No. REG/FED/24661- Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres (IFADEM) - signée le 4 mars 2014 pour un montant de 6 millions € et une période de 96 mois. L'OIF contribuera à hauteur de 1, 5 millions €.</p> <p>Modalités de mise en œuvre: Gestion centralisée</p>	<p>Ce programme vise à améliorer les méthodes d'enseignement grâce à l'adoption de pratiques novatrices, l'utilisation de nouveaux outils pédagogiques (notamment pour l'information sur les problématiques de l'environnement, du développement durable et du genre), et de nouvelles méthodes pédagogiques.</p>	<p>Résultats attendus:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identification et analyse des besoins, et mise en place de structures opérationnelles; • Renforcement des capacités des institutions de formation continue et de leur personnel. 	<p>Le programme est en cours</p> <p>Pour plus d'informations, contacter Dr. Coulibaly: coulibaly@acp.int</p>

MATRICE RECAPITULATIVE DES PROJETS DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES INTRA-ACP DES 10^e ET 11^e FED

INTITULE DU PROJET DE DECISION DE FINANCEMENT	DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU PROJET	RESULTATS/ACTIVITES DU PROJET	BILAN PHYSIQUE ET FINANCIER
[accord de contribution entre la CE et l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)]			
<p>Convention de financement N°REG/FED/22410- programme/fonds UE-ACP d'appui au secteur culturel - a été signée le 8 février 2011 pour un montant de 30 millions €. La durée d'exécution est de 120 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre: Gestion décentralisée (le Secrétariat est l'autorité contractante)</p>	Ce programme vise à renforcer la créativité et la production de biens et services culturels ainsi que les capacités des acteurs, des opérateurs et des entrepreneurs culturels dans les pays ACP.	<p>Résultats attendus:</p> <ul style="list-style-type: none"> • amélioration de la qualité des biens et des services culturels dans les pays ACP; • amélioration de la circulation des biens et des services culturels, en favorisant l'accès aux marchés local, régional, intra-ACP, européen et international ; • Renforcement et mise à contribution des capacités des acteurs, opérateurs et entrepreneurs culturels ACP. 	<p>Le programme est en cours.</p> <p>Le Secrétariat, avec l'appui de l'Unité d'assistance technique, continue d'assurer le suivi de la mise en œuvre des 55 contrats de subvention d'un montant de 23,3 millions d'euros financés sur les ressources du 10^e FED. Les activités sont menées dans plus de 60 pays ACP, avec la participation de plus de deux cents opérateurs culturels qui travaillent en partenariat. A travers sa composante « Politiques culturelles », le programme renforce l'accès aux outils, aux analyses et aux recommandations en faveur des opérateurs et décideurs culturels ACP.</p> <p>Pour plus d'informations, contacter: Dr Corrie-Kordas : dnatallie@acp.int</p>
6. POLITIQUE MIGRATOIRE			
<p>Convention No. REG/FED/24672 – Appui au à la coopération ACP-UE dans le domaine de la migration et du développement - signée le 4 mars 2014 pour un montant de 10 millions € et une période de 72 mois.</p> <p>Le lancement officiel du programme est intervenu lors de la réunion du sous-comité des questions politiques, au cours de laquelle le représentant de l'OIM a fait une communication sur la structure du programme et la manière dont les pays ACP peuvent avoir accès à l'assistance technique.</p> <p>Modalités de mise en œuvre: Gestion</p>	Ce projet a pour objectif d'appuyer les institutions publiques et les processus stratégiques liés à la migration dans les pays ACP, avec un accent particulier sur le suivi des recommandations issues du dialogue ACP-UE.	<p>Résultats attendus:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités techniques et amélioration des réponses aux défis de la migration dans les pays ACP, eu égard notamment au lien entre la migration et le développement. • Mise en œuvre de projets et actions ciblées en application des recommandations conjointes issues du dialogue ACP-UE, notamment un appui aux initiatives de la société civile et des acteurs non-étatiques. 	<p>Plus d'information sur: http://acpeumigrationaction.iom.int/</p> <p>Un séminaire ACP-UE sur le retour et la réadmission des migrants originaires d'Afrique de l'Ouest s'est tenue à la Maison ACP en septembre 2015. Le Secrétariat poursuit son dialogue politique avec les Etats membres de l'UE et la Commission européenne.</p> <p>Pour plus d'informations, contacter Dr Corrie-Kordas dnatallie@acp.int</p>

MATRICE RECAPITULATIVE DES PROJETS DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES INTRA-ACP DES 10^e ET 11^e FED

INTITULE DU PROJET DE DECISION DE FINANCEMENT	DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU PROJET	RESULTATS/ACTIVITES DU PROJET	BILAN PHYSIQUE ET FINANCIER
centralisée [Accord de contribution entre la CE et l'Organisation internationale de la migration (OIM)].			
7. COMMERCE ET SECTEUR PRIVE			
<p>La deuxième phase du Programme Initiative Pesticides (PIP II) prend la suite du programme lancé sous le 9^e FED et clôturé au troisième trimestre 2009. Cette nouvelle phase de cinq ans (dotée de 30 millions d'euros) a été lancée le 12 octobre 2009. Son champ d'intervention a été élargi à toutes les conditions d'accès au marché communautaire.</p> <p>Modalités de mise en œuvre : Gestion décentralisée (le Secrétariat est l'autorité contractante).</p>	<p>L'objectif général du programme est de préserver et d'accroître, le cas échéant, la contribution de l'horticulture d'exportation à la réduction de la pauvreté dans les pays ACP.</p>	<p>Résultats attendus:</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Dispenser des formations dans les pays ACP pour les petits et moyens producteurs horticoles; ● Veiller à ce que les 125 bénéficiaires du Programme PIP continuent de mettre en œuvre de façon ininterrompue les programmes d'appui élaborés au cours de la phase de transition. 	<p>La mise en œuvre du programme est clôturée.</p>
<p>Convention de financement REG/FED/022-667- Programme Obstacles techniques au commerce (OTC) - d'un montant de 15 millions € (gestion partiellement décentralisée). La convention de financement a été signée le 26 janvier 2012.</p> <p>Modalités de mise en œuvre : Gestion indirecte (le Secrétariat est l'autorité contractante).</p>	<p>Ce programme vise à renforcer les capacités des pays et régions ACP à s'attaquer aux obstacles techniques au commerce sur les marchés extérieurs. Il se propose également d'aider les États ACP à définir et à faire appliquer des réglementations légitimes et suffisamment harmonisées sur les marchés intérieurs, tout en tirant le meilleur parti des accords existants à l'OMC sur les OTC.</p>	<p>Résultats attendus:</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Renforcement des capacités des institutions d'infrastructures de qualité au niveau régional et continental: (i) en vue de coordonner et d'harmoniser les normes et la législation techniques ACP, et les procédures d'évaluation de la conformité, et de faciliter ainsi les échanges commerciaux intrarégionaux ; et (ii) de présenter les intérêts des pays et régions ACP dans les enceintes internationales consacrées aux OTC, en particulier le Comité 	<p>Le programme est en cours.</p> <p>Le programme continue de fournir une assistance technique aux Etats membres ACP sur les mesures relatives aux OTC et au commerce. Un avenant n°7 a été conclu en février pour remplacer l'expert chargé de l'assurance qualité et du suivi.</p> <p>Le comité de pilotage se réunira à Nairobi (Kenya) en octobre 2016.</p> <p>Contact : M. Githinji : githinji@acp.int</p>

MATRICE RECAPITULATIVE DES PROJETS DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES INTRA-ACP DES 10^e ET 11^e FED

INTITULE DU PROJET DE DECISION DE FINANCEMENT	DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU PROJET	RESULTATS/ACTIVITES DU PROJET	BILAN PHYSIQUE ET FINANCIER
<p>Convention de financement N°REG/FED/2009/021-679 Programme privé pour le développement du secteur privé (PDSP), appelé également BIZCLIM, (d'un montant 10 millions €). Le programme a été lancé en septembre 2010 pour une durée de 2 ans et demi.</p> <p>Le programme BIZCLIM II, qui prend la relève de BIZCLIM, est doté d'un montant additionnel de 7,5 millions € pour la première période de mise en œuvre allant du 1^{er} juillet 2013 au 31 décembre 2014. Cette période a par la suite été prolongée jusqu'au 31 juillet 2015, par le biais de l'avenant n° 1.</p> <p>Modalités de mise en œuvre :</p> <p>Gestion indirecte (le Secrétariat est l'autorité contractante).</p>	<p>L'objectif général de la Facilité climat des affaires ACP est de contribuer au renforcement de la croissance économique dans les pays ACP en favorisant un environnement propice au développement du secteur privé dans les pays et régions ACP, l'objectif ultime étant la réduction de la pauvreté.</p>	<p>OTC à l'OMC.</p> <p>Résultats attendus:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités des gouvernements, organisations régionales et représentants du secteur privé ACP à identifier les obstacles actuels au développement du secteur privé, en termes notamment de cadre juridique, institutionnel et financier ; • Renforcement des capacités des partenaires au développement, y compris les gouvernements, les institutions du secteur privé, les délégations de la CE et la Commission elle-même, à prendre en charge des thèmes pertinents tels que les partenariats public/privé; • possibilité de tenir un dialogue public-privé sur les questions de développement du secteur privé (y compris l'intégration régionale) en prêtant notamment appui au Forum des affaires ACP-UE. 	<p>La mise en œuvre du programme a été clôturée en juillet 2015.</p>
<p>Convention de financement N°REG/FED/2009/021-358-2^{ème} programme UE/ACP sur la microfinance (Coût total du programme pour la CE et d'autres donateurs : 15 millions €). La contribution de la CE s'élève à 15 millions €. Le programme a été lancé en janvier 2010.</p> <p>Modalités de mise en œuvre :</p> <p>Gestion indirecte (le Secrétariat est</p>	<p>L'objectif général du programme UE/ACP pour la microfinance Il est de contribuer à la réduction de la pauvreté à travers une croissance économique axée sur le développement de systèmes financiers inclusifs, adaptés aux besoins des pauvres dans les pays ACP. L'objectif spécifique du programme est de renforcer les capacités des acteurs clés du secteur ACP de la microfinance et d'améliorer l'équité et l'efficacité dans ce secteur.</p>	<p>Résultats attendus:</p> <p>Accès aux financements pour les pauvres</p> <ul style="list-style-type: none"> • des modèles de service innovants en faveur des communautés exclues du circuit financier formel sont testés et expérimentés ; • l'accès aux financements est amélioré pour les populations vulnérables, par exemple très pauvres ou vivant dans des zones isolées ou rurales ; 	<p>La mise en œuvre a été clôturée en décembre 2015.</p>

MATRICE RECAPITULATIVE DES PROJETS DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES INTRA-ACP DES 10^e ET 11^e FED

INTITULE DU PROJET DE DECISION DE FINANCEMENT	DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU PROJET	RESULTATS/ACTIVITES DU PROJET	BILAN PHYSIQUE ET FINANCIER
l'autorité contractante).		Appropriation par les consommateurs et renforcement de leurs capacités <ul style="list-style-type: none"> • amélioration de la capacité financière des institutions ACP de microfinance et de l'utilisation des services financiers. 	
<p>La Convention de financement REG/FED/024-471-Programme relatif à la compétitivité industrielle et à l'innovation (PCII) - a été signée le 16 avril 2013 pour un montant de 20 millions €. Le programme PCII sera mis en œuvre dans le cadre d'une cogestion avec la Banque mondiale.</p> <p>Modalités de mise en œuvre :</p> <p>Gestion indirecte (Accord de contribution entre la CE et la Banque mondiale)</p>	<p>Ce programme vise à offrir une assistance technique aux institutions, aux syndicats, aux associations d'entreprises, aux sociétés et aux organisations de la société civile ACP, afin de développer des industries compétitives tissant des liens solides en amont et en aval, de sorte à réaliser une croissance élargie et inclusive.</p>	<p>Résultats attendus:</p> <ul style="list-style-type: none"> • renforcement des capacités de diagnostic et amélioration du dialogue public-privé; • amélioration de l'environnement des entreprises industrielles; • renforcement des compétences et des capacités institutionnelles; • Disponibilité accrue des mécanismes de financement. 	<p>Le programme est en cours.</p> <p>Les activités liées à ce programme continuent d'être mises en œuvre dans le cadre d'un accord de contribution entre la Banque mondiale et la CE. L'état d'avancement a été présenté au sous-comité du Secteur privé en avril 2015, et le Comité de pilotage s'est réuni en juin 2015 à Bruxelles.</p> <p>Pour plus d'informations, contacter Dr Emagna: maximin@acp.int</p>
<p>La Convention de financement No. REG/FED/022-702 - Appui à la Consolidation du cadre d'Action pour le Partenariat UE-Afrique sur le Coton- a été signée le 26 janvier 2012 pour un montant de 11 millions €.</p> <p>Modalités de mise en œuvre :</p> <p>Gestion indirecte, accord de contribution entre la FAO et la CCI.</p>	<p>Ce programme se propose d'aider les petits acteurs du secteur du coton à mettre en place des stratégies pour le développement durable du secteur du coton en Afrique.</p> <p>Le programme prévoit la signature de 7 contrats de subvention et le lancement d'un processus visant à recruter des experts à court terme pour appuyer les associations professionnelles et les acteurs de la filière coton et renforcer leurs capacités.</p>	<p>Résultats attendus:</p> <ul style="list-style-type: none"> • les stratégies régionales sur le coton sont mises en œuvre à l'échelle nationale et coordonnées au niveau continental; • le renforcement des capacités des associations professionnelles du secteur en matière de planification et suivi de la mise en œuvre des stratégies. 	<p>Le programme est en cours.</p> <p>Contact: le Sous-secrétaire général DEDC : vgnassounou@acp.int</p>
<p>Convention de financement REG/FED/022-744-Programme sur les politiques agricoles ciblant les Caraïbes et le Pacifique- Le montant alloué est de 20 millions €. Le programme sera mis en</p>	<p>L'objectif de ce programme est de renforcer les capacités des organisations régionales de développement agricole dans les régions Caraïbes et Pacifique à s'attaquer aux besoins de développement</p>	<p>Résultats attendus:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la stratégie régionale de développement agricole; 	<p>Le programme est en cours.</p> <p>Contact : M.Ojo: ojo@acp.int</p>

MATRICE RECAPITULATIVE DES PROJETS DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES INTRA-ACP DES 10^e ET 11^e FED

INTITULE DU PROJET DE DECISION DE FINANCEMENT	DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU PROJET	RESULTATS/ACTIVITES DU PROJET	BILAN PHYSIQUE ET FINANCIER
<p>œuvre dans le cadre d'une gestion conjointe avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le Centre technique de coopération agricole et rurale(CTA): -l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture(IICA)- le Secrétariat de la Communauté du Pacifique (SPC) <p>Modalités de mise en œuvre: Gestion indirecte au titre de laquelle la CE a signé un accord de contribution avec le CTA, l'IICA et le SPC.</p>	<p>des petits exploitants agricoles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la dissémination et de l'adoption des techniques appliquées à la production agricole ; • Contribution au développement des entreprises agricoles à travers le renforcement des liens commerciaux. 	
<p>La convention de financement N° REG/FED/22156 - renforcement de la gouvernance vétérinaire en Afrique – a été signée le 8 février 2011 pour un montant de 30 millions €. La durée d'exécution est de 102 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre: Gestion directe (accord de subvention avec la CUA/IBAR).</p>	<p>L'objectif spécifique du programme est d'améliorer l'environnement institutionnel aux niveaux national et régional en vue d'assurer des services efficaces et effectifs de santé animale en Afrique.</p>	<p>Résultats attendus:</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'amélioration des connaissances et la sensibilisation en ce qui concerne le renforcement institutionnel; • le renforcement des capacités institutionnelles en ce qui concerne la formulation de politiques d'élevage, de stratégies et de dispositions en matière de santé animale; • le renforcement des capacités institutionnelles pour la mise en œuvre des politiques et l'application des règlements. 	<p>Le programme est en cours. Le programme a été officiellement lancé en 2012 et est mis en œuvre à travers un accord de contribution conclu avec le Bureau interafricain pour les ressources animales (IBAR), agence spécialisée de la Commission de l'Union africaine.</p> <p>Pour plus d'informations, contacter M. Ojo : ojo@acp.int</p>
<p>Convention de financement No.REG/FED/023-233-Renforcer le programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA) signée le 02 février 2012 pour un montant de 10 millions €, et une durée d'exécution de 72 mois dans le cadre d'une gestion conjointe (fond commun) avec la Banque mondiale.</p>	<p>L'objectif de ce fonds fiduciaire multidonateur est de faciliter la mise en œuvre du PDDAA aux niveaux national, régional et continental, y compris à travers des évaluations et des réformes des politiques agricoles, l'élaboration d'une stratégie inclusive, des niveaux plus élevés d'investissements et de dépenses et l'amélioration de coopération public-</p>	<p>Résultats attendus:</p> <ul style="list-style-type: none"> • les institutions africaines du secteur agricole aux niveaux national, régional et continental sont renforcées en vue de conduire, de planifier et de mettre en œuvre des programmes de développement et 	<p>Le programme est en cours.</p> <p>Contact : M. Ojo: ojo@acp.int</p>

MATRICE RECAPITULATIVE DES PROJETS DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES INTRA-ACP DES 10^e ET 11^e FED

INTITULE DU PROJET DE DECISION DE FINANCEMENT	DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU PROJET	RESULTATS/ACTIVITES DU PROJET	BILAN PHYSIQUE ET FINANCIER
<p>Modalités de mise en œuvre: La gestion du projet est assurée par la Commission de l'Union africaine et la Banque mondiale dans le cadre du PDDAA</p>	privé.	<p>d'investissement agricole.</p> <ul style="list-style-type: none"> les processus consultatifs nationaux sur le PDDAA sont menés à terme dans tous les pays concernés d'Afrique et leurs résultats sont pris en compte dans les stratégies et les budgets nationaux. 	
<p>Convention de financement No.REG/FED/024-329- projet Hub & Spokes – renforcement des capacités commerciales dans les Etats ACP - signée le 27 mai 2013 pour un montant de 12 millions € et une durée d'exécution de 72 mois.</p> <p>Contributions additionnelles : Secrétariat du Commonwealth : 2,5 millions d'euros</p> <p>Organisation internationale de la Francophonie (OIF) : 1,2 million d'euros</p> <p>Modalités de mise en œuvre: Gestion directe (Accords de contribution entre la CE, le COMSEC et l'OIF)</p>	<p>Le projet a pour objectif de renforcer les capacités des États et régions ACP dans les domaines des politiques et des négociations commerciales, ainsi que de promouvoir un modèle original de renforcement des capacités Sud-Sud à travers lequel l'expertise ACP en matière de commerce sera mise à disposition dans différents États et régions ACP.</p>	<p>Résultats attendus:</p> <ul style="list-style-type: none"> les principales parties prenantes sont formées aux aspects relatifs à la politique commerciale; des politiques commerciales efficaces sont élaborées, et des accords internationaux sur le commerce sont négociés et mis en œuvre avec succès; des réseaux nationaux et régionaux sur le commerce sont établis et renforcés; la collaboration avec les partenaires donateurs est renforcée, afin de tirer le plus grand parti des opportunités offertes par l'aide pour le commerce. 	<p>Le programme est en cours. Une vidéoconférence à laquelle ont participé les 4 parties prenantes (CE, ACP, OIF et COMSEC) s'est tenue en février 2016, dans l'objectif d'évaluer les progrès enregistrés dans la mise en œuvre du programme aussi bien au niveau national que régional ; le partage d'informations et les portails de connaissances ; ainsi que dans le suivi et les préparatifs de la prochaine réunion du Comité de pilotage (qui pourrait avoir lieu en mai 2016).</p> <p>Pour plus d'informations, contacter M. Githinji : githinji@acp.int</p>
<p>Convention No. REG/FED/24734 - Programme d'appui aux produits de base cacao et noix de coco en faveur des petits exploitants agricoles des pays ACP - signée le 28 janvier 2014 pour un montant de 20 millions € et une période de 84 mois</p> <p>Contribution additionnelle: GIZ: 490.000 €</p> <p>Modalités de mise en œuvre:</p>	<p>Le programme a pour but d'améliorer la compétitivité des petits producteurs de cacao, de noix de coco et de tubercules, par le biais d'une intégration des marchés concernés et d'une intensification de la production.</p>	<p>Résultats attendus:</p> <ul style="list-style-type: none"> Renforcement de la cohérence et de la synergie entre les stratégies régionales et nationales existantes, pour une meilleure intégration des marchés régionaux; Amélioration de la compétitivité et de la viabilité des petits producteurs par une large diffusion de méthodes de production améliorées et un renforcement des synergies entre les 	<p>Le programme est en cours. A la suite d'une modification importante de l'accord de financement, les modalités de mise en œuvre du programme sont désormais comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> Le montant total de 7 millions d'euros allouée au Pacifique et aux Caraïbes sera répartie de manière équitable (50%) ; Dans les Caraïbes, l'ITC assure la coordination institutionnelle, tandis que l'Institut caribéen pour le développement de la recherche agricole (CARDI) deviendra l'agence d'exécution du

MATRICE RECAPITULATIVE DES PROJETS DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES INTRA-ACP DES 10^e ET 11^e FED

INTITULE DU PROJET DE DECISION DE FINANCEMENT	DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU PROJET	RESULTATS/ACTIVITES DU PROJET	BILAN PHYSIQUE ET FINANCIER
<p>Gestion directe (la CE est l'autorité contractante à travers des accords de contribution avec l'ITC et le SPC.</p>		différents acteurs des filières concernées.	<p>programme ;</p> <p>3. Dans la région Pacifique, l'ITC sera remplacé par le SPC dans le cadre de la mise en œuvre du programme.</p> <p>Pour plus d'informations, contacter le Sous-secrétaire général DEDC.: vgnassounou@acp.int</p>
<p>Convention No. REG/FED/24777 – Renforcement des capacités des institutions du secteur minier et des petits exploitants privés de minerais de faible valeur dans les pays ACP - signée le 4 mars 2014 pour un montant de 12 millions € et une période de 84 mois. Le PNUD accordera un financement additionnel de 1,4 million €.</p> <p>Modalités de mise en œuvre: Gestion directe (Accord de contribution entre la CE et le PNUD)</p>	<p>Le but du projet est de renforcer les capacités des petits exploitants privés de minerais et matériaux de faible valeur dans les pays ACP.</p>	<p>Résultats attendus:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Meilleure connaissance du marché par les employés des institutions publiques chargées de l'industrie minière, et renforcement de leurs capacités techniques et financières; • Meilleure connaissance du marché par les dirigeants et les employés des PME du secteur minier et des sociétés prestataires de services connexes, et renforcement de leurs capacités techniques, juridiques, financières et de gestion, des domaines tels que l'extraction et le traitement (processus de valorisation). 	<p>Le programme est en cours</p> <p>.</p> <p>Contact : Dr Emagna et t: maximin@acp.int</p>
<p>Convention No. REG/FED/24728 – TradeCom II-Programme ACP de renforcement des capacités commerciales - signée le 4 mars 2014 pour un montant de 39,8 millions € et une période de 84 mois</p> <p>Modalités de mise en œuvre : Gestion indirecte (Le Secrétariat ACP jouera le rôle de l'autorité contractante et sera assisté d'une équipe d'assistance</p>	<p>Ce projet se propose de renforcer la capacité des pays ACP à formuler et à mettre en œuvre des politiques commerciales appropriées; de permettre aux pays ACP de participer effectivement aux négociations commerciales internationales et de renforcer la compétitivité du secteur privé, en appuyant la facilitation et la promotion du commerce.</p>	<p>Résultats attendus:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités des institutions en matière d'analyse commerciale et de formulation de politiques commerciales; • Renforcement de la capacité à négocier efficacement et à mettre en œuvre avec succès des accords commerciaux bilatéraux, régionaux, plurilatéraux et multilatéraux. 	<p>Le programme est en cours.</p> <p>Pour plus d'informations, contacter M. Githinji : githingi@acp.int</p>

MATRICE RECAPITULATIVE DES PROJETS DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES INTRA-ACP DES 10^e ET 11^e FED

INTITULE DU PROJET DE DECISION DE FINANCEMENT	DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU PROJET	RESULTATS/ACTIVITES DU PROJET	BILAN PHYSIQUE ET FINANCIER
technique (EAT ou UGP) pour la mise en œuvre du projet.			
.		•	L'accord de contribution entre la CE et le FMI prévoyant les modalités de mises du programme a été signé.
8. FINANCES PUBLIQUES			
<p>Convention de financement N°REG/FED/024-329 - Contribution destinée aux Centres régionaux du FMI dans les pays ACP - signée le 27 mai 2013 pour un montant de 20 millions € et une durée d'exécution de 88 mois</p> <p>Modalités de mise en œuvre : Gestion directe (Accords de contribution entre la CE et le FMI)</p>	Le projet vise à renforcer les capacités institutionnelles et humaines des Etats ACP et leurs organisations régionales dans les domaines de compétence couverts par le FMI (administration des recettes, gestion des finances publiques, marchés monétaires et financiers, statistiques, etc.).	<p>Résultats attendus:</p> <ul style="list-style-type: none"> • la gestion des finances publiques est améliorée et la modernisation de l'administration fiscale et douanière est effective ; • conformité de la qualité des statistiques aux meilleures pratiques internationales; • supervision des banques centrales et amélioration de leurs capacités opérationnelles à gérer la dette publique; • amélioration des capacités des pays en matière de tendances macroéconomiques; 	<p>Le programme est en cours</p> <p>Pour plus d'informations: Contacter M. Lamien at: lamien@acp.int</p>
<p>Convention de financement No. REG/FED/023-824/Facilité II pour la coopération technique</p> <p>L'accord de financement portant sur un montant de 6 millions d'euros a été signé</p>	Le programme vise à appuyer l'identification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des projets intra-ACP ainsi que la sensibilisation des principaux acteurs ACP dans les domaines clés de la coopération ACP-UE touchant notamment le développement et le commerce à travers la formation des	<p>Les résultats escomptés sont les suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identification des programmes à financer sur l'enveloppe intra-ACP du 10^e FED ; • Elaboration des programmes à appuyer ; • Meilleure compréhension des 	<p>La mise en œuvre des activités est clôturée.</p> <p>Pour plus d'informations: contacter D. Coulibaly : coulibaly@acp.int</p>

MATRICE RECAPITULATIVE DES PROJETS DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES INTRA-ACP DES 10^e ET 11^e FED

INTITULE DU PROJET DE DECISION DE FINANCEMENT	DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU PROJET	RESULTATS/ACTIVITES DU PROJET	BILAN PHYSIQUE ET FINANCIER
<p>le 13 janvier 2013</p> <p>Modalités de mise en œuvre:</p> <p>Gestion indirecte (assurée par le Secrétariat ACP).</p>	<p>bénéficiaires dans les Etats ACP.</p> <p>Les deux principales composantes de la FCT sont:</p> <p>A. Facilité d'assistance technique (FAT): permettant de recruter des consultants à court et moyen terme pour prêter assistance dans les principales étapes du cycle de projets : identification et élaboration des projets, procédures d'appel d'offres, suivi et évaluation et audit ;</p> <p>B. Appui à la formation : financement d'un éventail d'actions en matière d'éducation, notamment les séminaires ou les activités de sensibilisation avant ou pendant l'élaboration d'un projet ou programme.</p>	<p>questions liées au développement et au commerce par les principaux acteurs à travers des activités de formation.</p>	
Programme d'action annuel 2015 au titre du 11^e FED			
<p>Convention de financement n°ACP/FED/038-697: Fit for market : renforcement de la compétitivité et de la durabilité du programme sectoriel ACP pour l'horticulture</p> <p>L'accord de financement a signé le 18 décembre 2015 pour un montant de 20,3 millions d'euros et une période d'exécution de 84 mois. Un montant supplémentaire de 5 millions d'euros sera fourni par les bénéficiaires des subventions à titre de cofinancement.</p>	<p>Le programme vise à permettre aux petits exploitants, aux organisations de producteurs et aux MPME d'accéder aux marchés horticoles internationaux et nationaux en se conformant de façon durable aux mesures sanitaires et phytosanitaires et aux exigences du marché.</p>	<p>Résultats escomptés:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités des petits exploitants, des organisations de producteurs et des MPME horticoles à travers le respect des mesures sanitaires et phytosanitaires; - Acquisition de compétences et d'outils commerciaux par les MPME horticoles, les petits exploitants et les organisations de producteurs afin d'être 	<p>Le programme est en cours</p> <p>Pour plus d'information:</p> <p>Contacteur Dr Maximin Emagna : maximim@acp.int</p>

MATRICE RECAPITULATIVE DES PROJETS DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES INTRA-ACP DES 10^e ET 11^e FED

INTITULE DU PROJET DE DECISION DE FINANCEMENT	DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU PROJET	RESULTATS/ACTIVITES DU PROJET	BILAN PHYSIQUE ET FINANCIER
<p>Modalités de mise en œuvre</p> <p>Gestion directe (contrat de subvention directe entre la CE et COLEACP)</p> <p>r</p>		<p>efficaces, rentables et inclusifs.</p>	
<p>Convention de financement ACP/FED/037-976, signée le 3 décembre 2015 dans le cadre de l'appui institutionnel au Secrétariat ACP et son Bureau de Genève (2016-2018) pour un montant de 28,5 millions d'euros et une période de 84 mois. Un montant supplémentaire de 18,9 millions d'euros sera fourni par les bénéficiaires des subventions à titre de cofinancement.</p> <p>Modalités de mise en œuvre</p> <p>Gestion directe (attribution directe d'un contrat de subvention au Secrétariat)</p>	<p>L'objectif spécifique du programme est de faire en sorte que:</p> <ul style="list-style-type: none"> -Le Secrétariat dispose de ressources pour mettre en œuvre ses programmes de travail annuels ; -la capacité de gestion des programmes intra-ACP soit renforcée ; -les représentants ACP participent aux réunions et activités de l'APP ; -les représentants ACP participent aux consultations organisées par le Comité économique et social européen. 	<p>Résultats escomptés:</p> <ul style="list-style-type: none"> -Appui au Secrétariat ACP et à son Bureau de Genève; - Organisation de réunions consultatives entre les opérateurs économiques et sociaux ACP-UE 	<p>Le programme est en cours</p> <p>Pour plus d'informations:</p> <p>Contacter: M. Razafinjatovo: gaetan@acp.int</p>
<p>Convention de financement ACP/FED/037-978: Facilité pour la coopération technique intra-ACP, signée le 3 décembre 2015 pour un montant de 5 millions d'euros et une période de 84 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre :</p> <p>Gestion indirecte (le Secrétariat ACP est l'autorité contractante). Toutefois, en vertu de l'article 19c de l'annexe IV de l'Accord de Cotonou, la CE peut agir en tant qu'autorité</p>	<p>Le programme vise à favoriser la mise en œuvre efficace de la stratégie intra-ACP au titre du 11^e FED.</p>	<p>Renforcement de la gestion générale des projets à travers le financement d'études et de mission de consultation à court et moyen terme, notamment en ce qui concerne l'identification, la mise en œuvre, l'élaboration, la responsabilisation et la visibilité.</p>	<p>Le programme est en cours</p> <p>Pour plus d'information:</p> <p>Dr. Coulibaly : coulibaly@acp.int</p>

MATRICE RECAPITULATIVE DES PROJETS DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES INTRA-ACP DES 10^e ET 11^e FED

INTITULE DU PROJET DE DECISION DE FINANCEMENT	DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU PROJET	RESULTATS/ACTIVITES DU PROJET	BILAN PHYSIQUE ET FINANCIER
contractante.			
<p>Programme Erasmus+, signé en juillet 2015 à travers un échange épistolaire entre le Groupe ACP (Président du Comité des ambassadeurs) et la DEVCO approuvant le financement proposé, soit un budget total de 85 millions d'euros pour une période de cinq ans.</p> <p>Modalités de mise en œuvre</p> <p>Gestion directe (5 appels à propositions publiées par l'Agence exécutive « Education, Audiovisuel et Culture » (EACEA).</p>	<p>L'objectif général du programme est de promouvoir les contacts entre personnes, la sensibilisation et la compréhension interculturelles, développer les capacités et contribuer à la modernisation de l'enseignement supérieur dans les pays ACP, avec un accent particulier sur les pays les moins avancés et les groupes défavorisés.</p> <p>Objectif spécifique 1 (mobilité des crédits et des diplômés): renforcer les compétences et les aptitudes étudiants et du personnel enseignant ainsi que l'employabilité des diplômés ;</p> <p>Objectif spécifique 2 (renforcement des capacités) : appuyer la modernisation, l'accessibilité et l'internationalisation de l'enseignement supérieur dans les pays ACP.</p>	<p>Résultats escomptés:</p> <p>Les pays ACP bénéficient d'un appui pour remédier aux défis auxquels sont confrontés leurs institutions et systèmes d'enseignement supérieur, notamment en ce qui concerne la qualité, la pertinence, l'égalité d'accès, la planification, la prestation de l'enseignement, la gestion, la gouvernance et l'internationalisation à travers une palette d'actions ciblant les individus, les institutions et les systèmes d'enseignement.</p>	<p>Le programme est en cours.</p> <p>Un montant de 15 millions d'euros a été alloué en 2015 au titre de l'appel à propositions 2016. La procédure a été engagée en vue de l'allocation de 16 millions d'euros devant servir à financer l'appel à propositions 2017.</p> <p>Pour plus d'informations</p> <p>Contactez Dr. Kakule: Kakule@acp.int</p>